

Janvier 2011

Endettement problématique et surendettement : principales évolutions pour l'année 2010

Analyse réalisée pour l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement par

Duvivier R. (économiste)

Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Place Albert 1er, 38
6030 Marchienne-au-Pont
Belgique
T: 071/33.12.59
F: 071/32.25.00

En février 2010, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement avait proposé une analyse portant sur les données 2009 de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) de la Banque Nationale Belge (BNB). Nous avons conclu que, courant 2009, la Belgique avait connu une augmentation significative des situations d'endettement problématique et du surendettement. Ces conclusions se basaient principalement sur l'évolution des défaillances en matière de crédit ainsi que sur les statistiques concernant la procédure en Règlement collectif de dettes.

Ces conclusions n'avaient rien de surprenant au regard de la conjoncture économique propre à l'année 2009. En nous basant sur le rapport 2010 de la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) et alors qu'une reprise économique s'est amorcée l'année dernière, nous analysons les évolutions de l'endettement problématique et du surendettement.

**1°) Analyse des défaillances de paiement en matière de crédit aux particuliers :
l'augmentation des impayés se poursuit**

La plupart des observateurs rendant compte du phénomène d'endettement problématique évoquent le **nombre de contrats défaillants** enregistrés dans la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP). Fin 2010, la CCP comptabilisait 526 193 contrats défaillants. Courant 2010, le nombre de contrats défaillants a augmenté de 2.85%. Ce taux de croissance s'élevait à 3.34% en 2009.

Des constatations similaires ressortent de l'évolution du **nombre d'emprunteurs défaillants**. Durant l'année 2010, le nombre d'emprunteurs en défaut a augmenté de 2.46% pour atteindre 365 374 unités au 31 décembre. L'analyse des données de l'année 2009 montrait déjà une augmentation du pourcentage des emprunteurs défaillants (+3.64%).

En 2010, pour 60.1% des emprunteurs défaillants, la Centrale ne comptabilise qu'un seul défaut de paiement. Ces emprunteurs ne peuvent toutefois pas tous être considérés comme surendettés. De manière générale, le risque qu'un emprunteur défaillant connaisse une situation de surendettement devrait augmenter avec le nombre de contrats pour lesquels il est défaillant. Dès lors, il est utile d'analyser l'évolution du nombre de défaillants en faisant la distinction entre, d'une part, les emprunteurs enregistrés pour une seule défaillance et, d'autre part, les « multi-défaillants » (personnes comptabilisant plus d'un défaut de paiement).

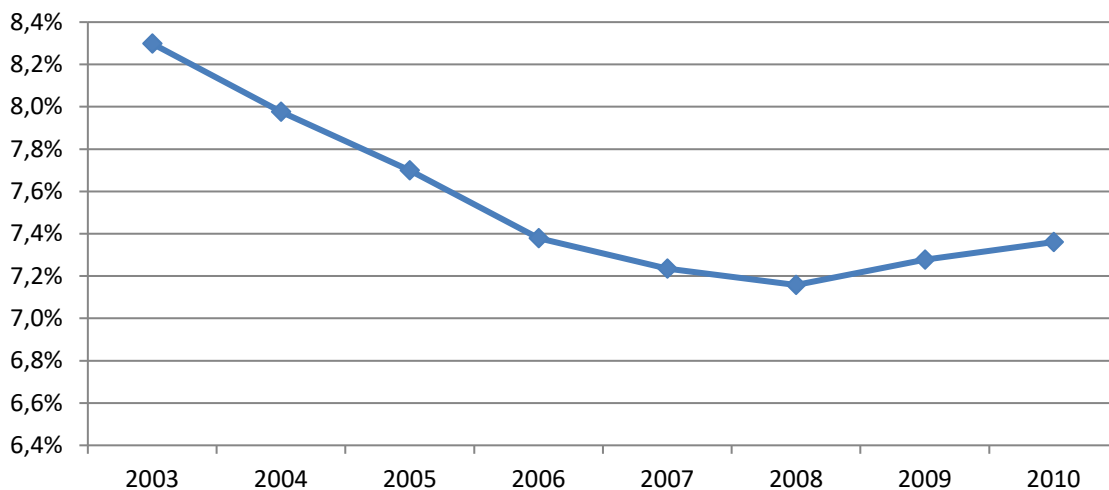
Entre 2008 (année à partir de laquelle les effets de la crise commencent à se faire sentir) et 2010, l'augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants est nettement plus rapide pour les « multi-défaillants ». Entre 2008 et 2010, le nombre de personnes enregistrées pour une seule défaillance n'augmente que de 3.29% alors que le nombre d'emprunteurs « multi-défaillants » augmentait de 10.8%.

Les défauts de paiement évoluent plus ou moins rapidement selon le type de contrat de crédit considéré. Bien entendu, le crédit hypothécaire donne naissance à un nombre relativement moins important de défauts que le crédit à la consommation. Fin 2010, seuls 1.67% du total des contrats de crédit hypothécaire sont enregistrés comme défaillants contre 8.61% pour le crédit à la consommation. Toutefois, en raisonnant en termes d'évolution, le nombre de contrats défaillants évolue nettement plus rapidement pour le crédit hypothécaire que pour le crédit à la consommation. Au cours de l'année 2010, le nombre de contrats de crédit défaillants a augmenté de 2.75% pour le crédit à la consommation et de 4.01% pour le crédit hypothécaire. Entre 2008 et 2010, ces évolutions sont respectivement de 5.92 % pour le crédit à la consommation et 10.71 % pour le crédit hypothécaire.

Les défaillances en matière de crédit s'analysent également à l'aide du **pourcentage des emprunteurs défaillants**¹ que nous considérons comme l'indicateur le plus pertinent de la fréquence des situations d'endettement problématique. Fin, 2010, ce pourcentage s'élevait à 7.36% : sur 100 emprunteurs enregistrés dans le volet positif de la Centrale, 7.36 emprunteurs sont également répertoriés parmi les défaillants.

Le graphique ci-dessous montre que l'évolution du pourcentage des emprunteurs défaillants a suivi deux tendances distinctes entre 2003 et 2010.

Graphique 1 - Evolution du pourcentage des emprunteurs défaillants



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

Premièrement, le pourcentage des emprunteurs défaillants diminue de manière continue de 2003 à 2008. Deuxièmement, entre le début de l'année 2009 et la fin de l'année 2010, la tendance s'inverse avec un pourcentage des emprunteurs défaillants passant de 7.16% à 7.36%. Après une diminution significative de la fréquence des situations d'endettement problématique pendant cinq années consécutives, nous enregistrons, pour ces deux dernières années, une proportion de plus en plus importante d'emprunteurs éprouvant des difficultés à rembourser leurs crédits.

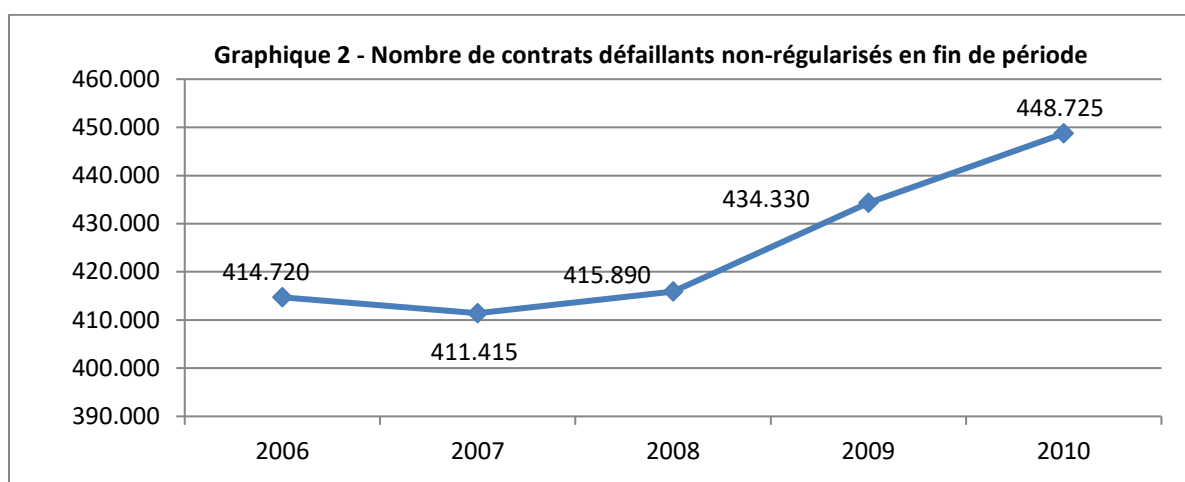
2°) Toujours plus de défauts de paiement mais aussi une plus grande difficulté à faire face à ceux-ci !

Deux types d'évolutions propres à l'année 2009 et rapportées par la CCP nous avaient amenés à penser que les emprunteurs défaillants avaient de plus en plus de difficultés à faire face à

¹ Ce pourcentage s'obtient en faisant le rapport entre le nombre d'emprunteurs ayant au moins une défaillance (fichier négatif) et le nombre total d'emprunteurs figurant dans la centrale (fichier positif).

leur situation financière². D'une part, entre 2008 et 2009, le nombre de défauts de paiement non régularisés avait progressé de 4.43 %. D'autre part, sur la même période, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant avait progressé de 12,3%. En janvier 2010, nous considérons que ces évolutions étaient particulièrement préoccupantes. Comment ces statistiques ont-elles évolués au cours de l'année 2010 ?

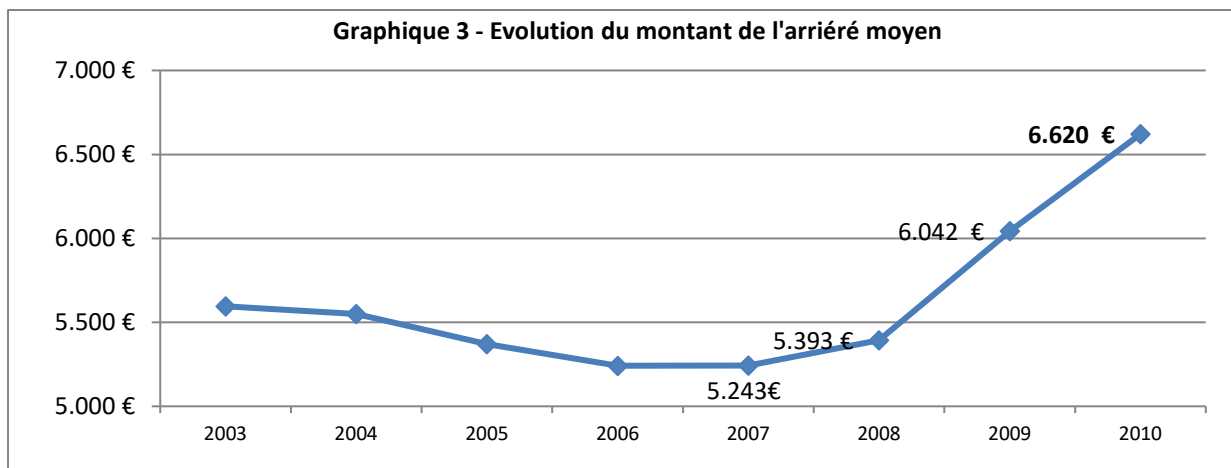
Le graphique 2 montre que l'augmentation du **nombre de défauts non régularisés** s'est poursuivie au cours de l'année 2010. Le nombre de contrats défaillants non régularisés a augmenté de 3.31 % en 2010 contre 4.43 % au cours de l'année 2009. L'évolution de cet indicateur d'endettement problématique continue donc à aller dans le mauvais sens.



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

Des conclusions similaires ressortent de l'analyse de l'évolution de **l'arriéré moyen par emprunteur défaillant**. Cette statistique s'obtient en divisant le montant total des sommes immédiatement exigibles (telles que renseignées par les prêteurs) par le nombre d'emprunteurs ayant au moins un défaut de paiement. Au cours de l'année 2009, cet arriéré avait progressé de 12.3% pour culminer à 6 042 euros au 31 décembre 2009. A la fin de l'année 2010, l'arriéré moyen atteint 6 620 euros, soit une croissance annuelle de 9.56%. Le graphique 3 ci-dessous montre que **l'arriéré atteint, fin 2010, un niveau très important au regard de celui qu'il avait antérieurement à la crise.**

² Voir à ce sujet notre analyse de février 2010 intitulée « Le rapport 2009 de la Centrale des Crédits aux Particuliers annonce-t-il une poussée du surendettement ? » disponible sur le site de l'Observatoire (rubrique « à notre avis »).



Source : calculs et graphique OCE sur base des données de la BNB (CCP)

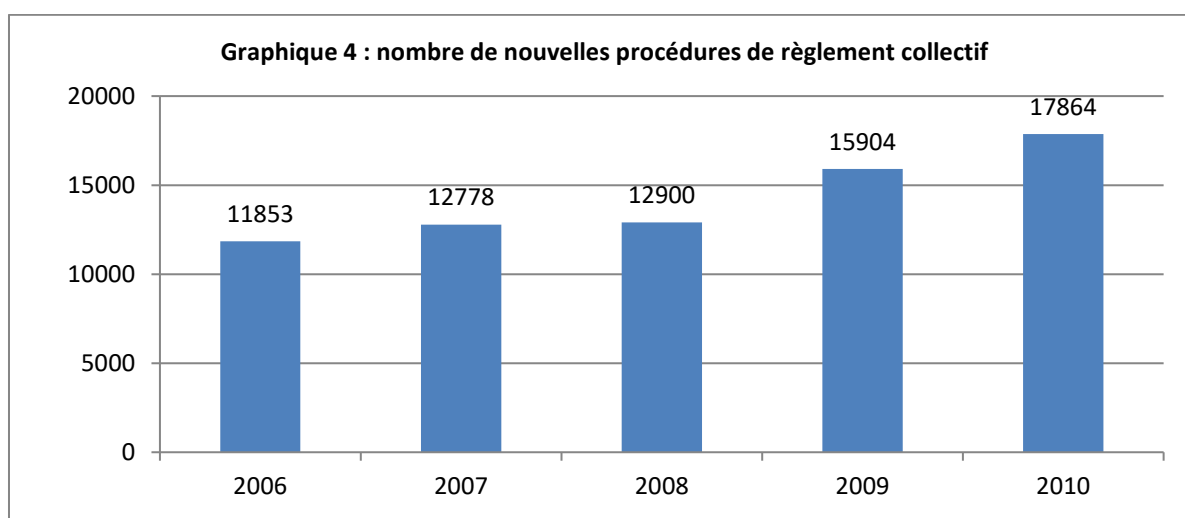
Fin 2010, chaque emprunteur défaillant avait donc un arriéré qui, en moyenne, s'élevait à 6 620 euros. Pour bon nombre d'emprunteurs, d'autres dettes en cours existent. Les données de la CCP révèlent que, parmi les emprunteurs qui n'ont qu'un seul contrat de crédit enregistré comme défaillant, 47% sont également enregistrés pour d'autres contrats de crédit qui ne sont pas en défaut de paiement. Les échéances de ces autres dettes doivent être respectées si l'emprunteur ne souhaite pas être considéré comme défaillant pour ces autres crédits. La somme de 6 620 euros s'entend donc comme la moyenne de l'endettement immédiatement exigible qui, souvent, ne constitue qu'une partie de l'endettement total des emprunteurs défaillants.

S'agissant d'apprécier le risque de surendettement, ces chiffres ont une portée plus significative que l'augmentation du nombre de défaillances (cfr. supra). L'évolution très rapide de l'arriéré nous amène à penser que les défauts de paiement relèvent de situations qui, dans l'ensemble, deviennent de plus en plus difficiles à gérer par les emprunteurs. Nous pouvons craindre qu'au cours des deux dernières années, des défauts de paiement « ponctuels » se soient transformés en difficultés financières à caractère plus « structurel ». Le surendettement se définissant comme une incapacité durable à assumer ses dettes, ces évolutions sont les signes d'une augmentation du risque de surendettement.

Nous avons montré que le nombre de contrats défaillants avait évolué beaucoup plus rapidement pour le crédit hypothécaire. Quelle est l'ampleur de l'arriéré pour ce type de crédit et comment a-t-il évolué ? Fin 2010, l'arriéré moyen par emprunteur défaillant valait 14 238 euros pour le crédit hypothécaire contre seulement 4 789 euros pour le crédit à la consommation. En outre, entre 2008 et 2010, l'arriéré moyen a augmenté de 40.21% pour le crédit hypothécaire contre 14.62% pour le crédit à la consommation. Ces chiffres laissent penser que les difficultés financières augmentent relativement plus rapidement pour les emprunteurs défaillants en matière de crédit hypothécaire.

3°) Les données relatives au règlement collectif de dettes

L'évolution du **nombre de nouvelles procédures en RCD** constitue un très bon indicateur du surendettement. De fait, ne sont admis dans la procédure en règlement collectif que les ménages se trouvant dans une réelle situation de surendettement. Un recours accru à la procédure en règlement collectif constitue le signe de difficultés financières grandissantes de la part des ménages. Le graphique ci-dessous montre que, entre 2008 et 2009, le nombre de nouvelles procédures admises était passé de 12 900 unités à 15 904 unités. Au cours de l'année 2010, 17 864 nouvelles procédures ont été déclarées admissibles par les juges des cours et tribunaux du travail.



Source : BNB (CCP)

Le nombre de nouvelles personnes éprouvant des difficultés financières et admises en règlement collectif a donc augmenté de manière significative au cours de ces deux dernières années. Dans le courant de l'année 2010, le taux de croissance du nombre de nouvelles procédures en RCD est de 12.3% contre 23.3% pour l'année 2009. Ces évolutions sont le signe d'une hausse du surendettement.

4°) Conclusions et mise en perspective :

Au terme de cette analyse, nous remarquons que les indicateurs d'endettement problématique et de surendettement construits à partir des données de la CCP évoluent dans la même direction qu'en 2009. Tant l'analyse des défauts de paiement (pourcentage des emprunteurs défaillants, nombre de contrats non régularisés, arriéré moyen,...) que celle portant sur l'évolution du nombre de nouvelles procédures en règlement collectif nous amenaient à conclure à une augmentation significative des situations d'endettement problématique et de surendettement. Certaines évolutions apparaissent toutefois de moindre ampleur que celles que nous avons connues au cours de l'année 2009.

Un fait marquant ressort de l'analyse des chiffres de la Centrale. Les défauts liés à des contrats de crédit hypothécaire augmentent bien plus rapidement que les défauts liés à du crédit à la consommation. Bien qu'il soit d'ampleur moindre que pour le crédit à la consommation, l'arriéré moyen en matière de crédit hypothécaire évolue beaucoup plus rapidement.

La crise économique à laquelle notre économie a été confrontée explique, bien entendu, ces évolutions préoccupantes. En 2009, la croissance du PIB était fortement négative : -2.7%. Au cours de cette année, le taux de chômage belge est passé de 7% à 7.9% (taux harmonisé selon la définition Eurostat). A titre indicatif, la croissance du PIB était de -4.1% pour la zone Euro alors que le taux de chômage passait de 7.5% à 9.5%.

La forte détérioration de la conjoncture économique peut expliquer les difficultés financières rencontrées par les ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement. La situation économique s'est quelque peu améliorée en 2010. Les statistiques macroéconomiques disponibles pour les 3 premiers trimestres affichaient une croissance positive (données ICN). En outre, les différentes prévisions qui étaient proposées pour 2010 tablaient sur une croissance de près de 2% mais un taux de chômage de 8.5%. Au premier octobre 2010, la confiance des consommateurs avait retrouvé un niveau équivalent à celui qui prévalait avant la crise (données BNB).

Un réel décalage existe donc entre la reprise économique qui semble s'amorcer courant 2010 et les statistiques de la CCP qui affichent toujours une hausse du surendettement. Il semble que la « reprise économique » précède nettement la « reprise sociale ». Nous remarquons d'ailleurs que pour l'année 2010, le taux de chômage était toujours à la hausse alors que d'autres variables conjoncturelles évoluaient positivement. En outre, les situations d'endettement problématique ainsi que les nouvelles procédures en règlement collectif qui sont apparues l'année dernière sont certainement à mettre en lien avec des difficultés financières antérieures à 2010.

Etant donné que, pour l'année 2011, une croissance économique plus robuste s'accompagnant d'une amélioration de la situation sur le marché du travail est attendue³, nous pouvons espérer une amélioration de la situation des ménages en matière d'endettement problématique et de surendettement.

Contacts et informations : Romain Duvivier – Economiste

Editeur responsable : Denis Martens – Directeur

Coordination scientifique : Didier Noël

³ Voir à ce sujet : Carpentier J.F., Latzer H., Legros G., Scourneau V. et Thyry G., *Perspectives économiques 2011*, Regard Economiques, N°84, Janvier 2011.